



Différentes possibilités vous seront offertes au sein de cette structure : un accueil par demi-journée avec ou sans repas ou la journée entière.

Pour répondre au plus près à la demande des familles, l'amplitude d'accueil est identique à celle des autres jours de la semaine (7h15 le matin et 18h30 le soir).

Rappelons enfin que pendant toutes les périodes de vacances scolaires, l'Accueil de Loisirs se déroule au Centre de Babaudus (hormis celles de Noël où la structure est fermée).

Que ce soit pour l'ALSH du Mercredi ou pour celui des Vacances Scolaires, l'inscription se fait en utilisant les fiches d'inscription en ligne (<https://www.rochechouart.com/auquotidien/alsh-rocados/inscription-alsh-rocados>), par courriel jeunesse@rochechouart.com ou en appelant le service Animation de la ville au 05.55.43.00.89

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La pause méridienne est un moment essentiel de la journée de l'enfant. A Rochechouart, la restauration scolaire est assurée en régie. Cela signifie que l'ensemble des plats est préparé par les agents communaux, en valorisant les circuits courts et les produits de saison, au bénéfice des producteurs locaux.

Pour faciliter ce processus, le restaurant scolaire s'appuie régulièrement sur la plateforme « AGRILocal » du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Véritable gage de qualité et de fraîcheur, le restaurant scolaire participe à l'éducation au goût en proposant des menus variés et équilibrés.

Dans cet esprit, différentes animations sont mises en place tout au long de l'année ; en particulier pour sensibiliser les enfants au goût et au non-gaspillage.

La restauration s'effectue sous forme de « self ». Sachez que les enfants sont toujours invités à goûter avant de refuser éventuellement un plat. A l'inverse, ils ont toujours la possibilité de solliciter un supplément s'ils le souhaitent.

Les P.A.I. (Plans Alimentaires Individualisés) sont évidemment pris en compte. En revanche, les restrictions alimentaires non-médicales ne le sont pas (voir Règlement Intérieur, cf ci-dessous).

L'encadrement des enfants dans la cour est quant à lui assuré par une équipe d'animateurs.



Notez que le « self » est équipé d'une « saladette », équipement avec lequel les enfants peuvent composer eux-mêmes leur assiette de crudités. Ce dispositif permet ainsi de renforcer leur satisfaction, et aussi de limiter les différents gaspillages.

La collectivité s'engage pour rendre le restaurant scolaire accessible au plus grand nombre. Ainsi, si le coût réel du repas s'établit à 11 € par enfant, la municipalité a choisi d'en ramener le tarif à 2,60 € par jour, soit une légère augmentation par rapport au tarif 2021-2022.

L'inscription se fait par l'intermédiaire du document d'inscription qui vous est distribué par l'enseignant de votre enfant.



REGLEMENT INTERIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

La collectivité met en place un règlement intérieur de la restauration scolaire.

Dans ce cadre, est également mise en place, à partir de cette rentrée, une facturation forfaitaire des repas, calculée en fonction du nombre de jours exacts d'école de l'année scolaire (sur la base d'une semaine de 4 jours, sauf exception).

Ainsi, chaque mois d'octobre à juillet, il vous sera facturé 36.40 € par enfant. Si des ajustements s'avèrent nécessaires, une régularisation interviendra, au plus tard sur l'avis des sommes à payer de juillet 2023.

NB : disponible en ligne, le Règlement Intérieur de la Restauration Scolaire peut sur demande vous être délivré en version « papier ».



Le règlement intérieur de la restauration scolaire est à consulter en ligne sur <https://www.rochechouart.com/au-quotidien/scolarite>, rubrique « restaurant-scolaire » et à valider de votre signature, sur la pièce jointe en annexe, dès réception du présent document.

3 – LES AUTRES SERVICES PROPOSÉS PAR LA VILLE DE ROCHECHOUART

LES FOURNITURES SCOLAIRES



Toujours animée par ce même souci d'équité, la nouvelle équipe municipale poursuit son aide aux familles en proposant la gratuité des fournitures scolaires (ce qui correspond à un investissement de 45 € par élève et par an).

Par ailleurs, des demandes spécifiques peuvent être faites par les enseignants.

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN AU NIVEAU DU GROUPE SCOLAIRE

Comme chaque année, les équipes municipales se sont attachées pendant tout l'été à remettre l'équipement en parfait état de fonctionnement pour la rentrée en procédant à un grand ménage et en réalisant toutes les opérations de maintenance nécessaires.

SOUTIEN AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

La commune poursuit son implication financière dans le fonctionnement de l'école. Elle se tient à l'écoute des enseignants afin de pouvoir les aider sur la mise en place de divers projets pédagogiques dans l'intérêt des enfants.

Les activités de la Médiathèque et de l'Espace Public Numérique sont également mises à disposition pour les temps scolaires.

Etant donné l'intérêt éducatif de la classe de neige, la commune continue également de soutenir ce projet qui permet aux élèves de CM2 de découvrir Le Lioran chaque année en janvier.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES

L'organisation des transports scolaires est gérée par la Région Nouvelle-Aquitaine, la commune étant « organisateur de 2^{ème} rang ». Cela signifie que, dans le cadre d'une convention avec la Région, la Ville de Rochechouart est responsable de certains points spécifiques (participation financière, relais de proximité auprès des usagers, aide éventuelle à l'inscription, etc.).

Rappelons que l'inscription se fait principalement en ligne :

- sur le site : <https://transports.nouvelle-aquitaine.fr> (mode conseillé)
- néanmoins, la mairie peut, en cas de difficultés, fournir des dossiers « papier », à retourner à l'adresse suivante : REGION NOUVELLE-AQUITAINE - Direction des Transports routiers de voyageur site de Limoges - 27, boulevard de la corderie - CS 3116 - 87031 Limoges cedex 1

La tarification, liée à votre quotient familial (*Revenu fiscal de référence / Nombre de parts du foyer / 12*), s'établit en 5 tranches. Le tarif est calculé de la manière suivante :

	Tranche de quotient familial	Tarif « Région » 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant (-30%)	4 ^{ème} enfant et suivants (-50%)	Participation communale 1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant (-30%)	4 ^{ème} enfant et suivants (-50%)	Reste à charge famille
1	de 0 à 450 €	30 €	21 €	15 €	15 €	10.50 €	7.50 €	15 € / 10.50 € / 7.50 €
2	de 451 à 650 €	51 €	35.70 €	25.50 €	25.50 €	17.85 €	12.75 €	25.50 € / 17.85 € / 12.75 €
3	de 651 à 870 €	81 €	56.70 €	40.50 €	40.50 €	28.35 €	20.25 €	40.50 € / 28.35 € / 20.25 €
4	de 871 à 1250 €	114 €	79.80 €	57 €	65 €	45.50 €	32.50 €	49 € / 34.30 € / 24.50 €
5	Supérieur à 1250 €	150 €	105 €	75 €	80 €	56 €	40 €	70 € / 49 € / 35 €
	Non ayant droit (- 3 km)	195 €	136.50 €	97.50 €	125 €	87.50 €	62.50 €	70 € / 49 € / 35 €

NB : Votre « reste à charge » ne correspond évidemment pas au coût réel de ce service. La Région Nouvelle-Aquitaine et la Ville de Rochechouart ont en effet fait le choix d'accompagner les familles en prenant à leur charge la quasi-totalité des frais de fonctionnement des bus scolaires.

Par ailleurs, la ville met à disposition un agent municipal à l'intérieur des bus (4 sur les 5 bus) pour encore mieux assurer l'accompagnement des enfants.

Le service scolaire de la ville est à votre disposition pour toute question au 05.55.43.00.92 ou par courriel scolaire-escolamourier@rochechouart.com

Nous vous recommandons de faire porter à votre enfant un gilet « haute visibilité » lorsqu'il prend le bus.

A noter, une intervention de l'ADATEEP (Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public) est prévue (*sous réserve*) afin de sensibiliser les enfants à la sécurité dans les transports scolaires. La date en sera programmée ultérieurement.



LES ACCUEILS DE LOISIRS PÉRISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR

Dans la suite logique du « Plan Mercredi », l'accueil du matin et du soir est devenu « temps périscolaires de l'Accueil de Loisirs ».

L'équipe d'animation accueille votre enfant de 7h15 à 8h35 avant l'école, et le soir de 16h15 à 18h30 (bien entendu, vous pouvez récupérer votre enfant à l'heure qui vous convient dans ce créneau). L'entrée est située rue Pasteur (côté « Tilleuls »).

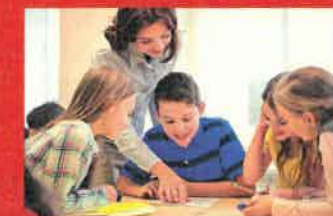
Ces temps pourront s'enrichir en termes d'activités, notamment le soir ; des liens vont se tisser avec certaines associations de la commune. Le rythme de l'enfant est pris en compte, et les activités proposées n'ont pas de caractère obligatoire.

Rappelons que la facturation prend en compte le quotient familial (avec trois tranches), sur présentation de votre avis d'imposition.



Dans le cadre de l'accueil du soir, la ville reconduit le temps d'accompagnement scolaire entre 16h30 et 17h30, pour les enfants qui le souhaiteraient.

Une salle et un animateur municipal seront dédiés à ce temps calme pendant lequel les enfants pourront également lire tout simplement un livre.



Bien évidemment, la ville ne se substituera pas au rôle des enseignants et des parents. En particulier, les enfants qui souhaiteront faire leur devoir le feront totalement librement et sur la base du volontariat. La ville n'aura naturellement aucune obligation de résultats quant à la réalisation ou pas des devoirs.

Après notification sur la fiche d'inscription (voir ci-dessus), vous pourrez inscrire ponctuellement votre enfant à ce service soit sur l'espace « formulaire cantine » du site www.rochechouart.com, soit par courriel scolaire-escolamourier@rochechouart.com, ou en appelant le téléphone/répondeur au 05.55.43.00.88 ou le 06.30.86.76.62.

Chacun de ces accueils périscolaires vous sera facturé entre 0.90 € et 1,20 €, selon votre QF.

La facturation sera réalisée mensuellement et sera intégrée à celle du « forfait-repas » (voir ci-dessous).

Vous recevrez la facture environ 3 semaines après la fin de chaque période concernée.

L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Le mercredi, la ville de Rochechouart met en place un Accueil de Loisirs toute la journée, afin de répondre au mieux aux attentes des familles.

Cet accueil se déroule sur le site de l'école élémentaire (côté « Tilleuls ») et bénéficie du label de qualité « plan mercredi » du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse.

Complémentaire du projet de l'école, l'accueil de loisirs recherche l'épanouissement général de chaque enfant en lui proposant toutes sortes d'activités éducatives et de découverte.

Il s'appuie pour cela sur le concours des nombreux partenaires locaux (associations, Musée, Château, Médiathèque, Espace Numérique Public ...).

Pour cette rentrée 2022, l'Accueil de Loisirs ouvrira ses portes le **MERCREDI 7 SEPTEMBRE**.

1 – L'ORGANISATION SCOLAIRE 2022 – 2023

Depuis 2018, le Groupe Scolaire Hubert Reeves fonctionne par dérogation sur une semaine de 4 jours. La semaine scolaire se déroule donc de la manière suivante :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H15 8H45	7H15/8H35	7H15/8H35	7H15/8H35	7H15/8H35	7H15/8H35
11h45			Accueil de Loisirs au sein de l'école "Plan Mercredi"		
13H15*			12h15 - 13h30		
16h15 18h30	16H15/18H30	16H15/18H30	Accueil de Loisirs au sein de l'école "Plan Mercredi"	16H15/18H30	16H15/18H30

	Temps de Classe
	Pause méridienne
	Accueil de Loisirs

(*) la réouverture du groupe scolaire s'effectue à 13h05 pour les élèves qui ne déjeunent pas à la cantine.

2 – LES ACTIVITÉS PROPOSÉES PAR LA VILLE DE ROCHECHOUART

Rappelons que les temps de classe sont obligatoires et restent sous la responsabilité des enseignants.

Pour les autres temps de la journée (accueil de loisirs périscolaire du matin ou du soir, pause méridienne ou « Plan Mercredi »), ceux-ci vous sont proposés par la commune de Rochechouart et ont l'objectif d'apporter de nouvelles formes de savoirs aux enfants. Chacun de ces temps nécessite une inscription préalable.

Le bon comportement et la participation des enfants sont évidemment nécessaires pour garantir la qualité et le bon déroulement de ces activités. La participation et le suivi des parents sont aussi essentiels pour assurer la réussite éducative de chaque enfant.

Tous les modes de règlement vous sont possibles pour régler les différentes factures émises par le service scolaire de la commune.

- ❖ Paiement simple et sécurisé directement en ligne via le site de la ville www.rochechouart.com, par Carte Bancaire ou prélèvement unique
- ❖ Paiement par prélèvement automatique avec inscription à la Mairie
- ❖ Paiement en espèces ou par carte bancaire chez un buraliste partenaire « paiement de proximité » (à Rochechouart : « La P'tite Loco », ou voir liste dans la rubrique « paiement de proximité » sur le site impots.gouv.fr)
- ❖ Paiement par chèque, carte bancaire ou numéraire auprès du Centre des Finances Publiques de Saint-Junien – 28 rue Junien Rigaud 87200 Saint-Junien

4 – ACCÈS AU GROUPE SCOLAIRE – RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

L'accès à l'école élémentaire se fait **rue Pasteur**, dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

Depuis le printemps 2021, dans le cadre notamment du plan « Vigipirate », l'accès aux enceintes du groupe scolaire est sécurisé par deux portillons à « digicodes ».

Par ailleurs, deux défibrillateurs sont installés dans l'établissement et le restaurant scolaire.

Nous attirons votre attention et votre vigilance sur les règles élémentaires de sécurité à respecter pour le bien-être de vos enfants. *C'est le comportement de chacun qui est le garant de la sécurité des enfants.*

Il est peut-être bon de préciser aussi qu'il est interdit de stationner devant les sorties des riverains, sur l'espace dédié aux taxis ou sur les zones « Vigipirate » qui se trouvent de chaque côté de la route aux abords de l'entrée de l'école.



Si les stationnements « sauvages » sont naturellement interdits par le code de la route, ils sont surtout totalement contraires au code de bonne conduite de notre bien vivre ensemble. Attention enfin aux bus qui peuvent souvent cacher un véhicule.

Nous sommes néanmoins bien conscients qu'il faut parfois patienter derrière un bus et que le stationnement n'est pas toujours évident le long de cette rue Pasteur. Dans ces conditions, nous vous conseillons fortement d'utiliser le parking du collège.

N'oublions pas non plus que le dispositif Vigipirate est toujours actif. Il est donc de la responsabilité de chacun de limiter au maximum les attroupements devant les écoles.

La vigilance de tous reste le meilleur outil pour se prémunir d'éventuelles intrusions ; rappelons que l'accès au sein de l'école est strictement interdit à toute personne non autorisée.

Pour compléter ce dispositif, vous avez déjà sans doute déjà remarqué la présence régulière aux abords de l'école de notre Agent de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.).



5 – RAPPEL DES CONGÉS SCOLAIRES 2022 – 2023

Vacances de la Toussaint : Fin des cours le vendredi 21 octobre – Reprise le lundi 7 novembre

Vacances de Noël : Fin des cours le vendredi 16 décembre – Reprise le mardi 3 janvier 2023

Vacances d'Hiver : Fin des cours le vendredi 3 février – Reprise le lundi 20 février

Vacances de Printemps : Fin des cours le vendredi 7 avril – Reprise le lundi 24 avril

Vacances d'Été : Fin de l'école le vendredi 7 juillet 2022

Comme vous avez pu le constater au travers de cette note de rentrée 2022/2023, la ville de Rochechouart consacre d'importants moyens financiers, matériels et humains pour assurer le bon fonctionnement de l'école Hubert REEVES et nous essayons chaque année d'améliorer notre organisation pour répondre au mieux aux attentes des élèves, des parents, et des enseignants.

Nous tenons d'ailleurs à remercier les enseignants de l'école et l'ensemble des personnels communaux qui participent grandement à la réussite de ce dispositif.

Bien entendu, nous restons à votre entière disposition pour toute question ou suggestion en appelant le service scolaire de la ville au 05.55.43.00.92 ou par courriel scolaire-escolamourier@rochechouart.com

Nous espérons désormais toute la réussite possible à vos enfants et leur souhaitons une excellente année scolaire.

Ville de
ROCHECHOUART
naturelle et dynamique !



Groupe Scolaire
Groupe Scolaire
Hubert REEVES
Hubert REEVES

Rochechouart, le 1er septembre 2022.

Carine GOURSAUD

Maire Adjointe
Education Culture Enfance-
Jeunesse

Gilles LOIZEAU

Conseiller Délégué

Anne Marie ALMOSTER RODRIGUES

Maire de Rochechouart



Madame, Monsieur, parent d'élève,

Nous aurons le plaisir d'accueillir votre enfant au sein du Groupe Scolaire Hubert REEVES de Rochechouart pour cette nouvelle année scolaire 2022 / 2023.

Cette année encore, et dans le respect de notre attachement à la sécurité sanitaire de chacun, tous nos dispositifs sont susceptibles d'évoluer afin de s'adapter au mieux aux éventuelles variations des protocoles et mesures d'accueil dictées par l'Etat.

Dans tous les cas, nous sommes résolus à faire perdurer l'engagement de notre commune en faveur de la jeunesse et de l'éducation : pour le Conseil Municipal, l'égalité des chances et la citoyenneté constituent les deux piliers indispensables de notre école républicaine et de notre bien vivre ensemble.

Nous considérons donc qu'il est de notre responsabilité collective de participer à la construction sociale et individuelle de chaque enfant en lui apportant les meilleures conditions éducatives en termes d'organisation, de matériel ou d'encadrement.

Cet engagement va encore se renforcer dans les mois qui viennent, avec la mise en œuvre des premières études du projet de réhabilitation de l'école élémentaire. Les représentants de parents d'élèves y seront naturellement associés.

La présente note vous détaille les différents temps de votre enfant en vous présentant l'organisation proposée par la commune. N'hésitez pas à nous faire retour de vos remarques et de vos éventuelles suggestions tout au long de l'année. Ces éléments nous sont essentiels pour optimiser cette organisation afin qu'elle assure au mieux la réussite de chacun.

Le groupe scolaire Hubert REEVES est composé de deux sites :

- Les Tilleuls, pour les 4 classes suivantes :
 - CP - CP/CE1 - CE1 - CE2.
- Les Marronniers, pour les 4 classes suivantes :
 - CE2/CM1 - CM1/CM2 - CM2 - ULIS.



Ville de
ROCHECHOUART
naturelle et dynamique !

Hôtel de Ville
Place du Château - BP 4
87600 ROCHECHOUART
Tél : 05.55.43.00.80
Courriel : mairie@rochechouart.com
Site internet : www.rochechouart.com